

# Le Vertébré

Editeur : Roger KABATA - Autorisation de Publication N°MIN/CM/MAM/AKN/MARS/025/2019  
Tél. 0850658353, E-mail : etablissementvertebre@gmail.com; adecokongd@gmail.com

12<sup>ème</sup> Année - Hebdomadaire d'Informations Environnementales Le Vertébré n°156 du 28 Décembre 2020 -  
Branche de l'Ongd Adecok - Adresse : Av Bobozo n°2 bis, Q/Dilandos 1ère Rue Limete industriel/Kinshasa

## Les urgences environnementales en République Démocratique du Congo

(PP.4-5)



(P.3)

**La RDC dotée d'une  
institution financière  
dans la lutte pour la  
protection de  
l'environnement**

(P. 2)

**L'Agence congolaise  
de l'environnement  
annonce le début de  
missions de suivi  
environnemental dès  
janvier 2021**

(P.3)

*La sensibilisation des populations sur la protection de l'environnement et de la biodiversité est  
notre cheval de bataille*

[www.levertebre.org](http://www.levertebre.org)

## La RDC dotée d'une institution financière dans la lutte pour la protection de l'environnement

**L**e gouvernement de la République Démocratique du Congo s'est doté d'une nouvelle institution financière dans la lutte pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, a indiqué un communiqué du ministère de l'Environnement et Développement durable.

Selon la source, il s'agit du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIPE) qui sera sous tutelle du ministère de



M. Claude Nyamugabo, Ministre de l'Environnement

l'Environnement et Développement durable. Nyamugabo, a indiqué que son établissement aura

Le ministre de l'Environnement, Claude Nyamugabo, a indiqué que son établissement aura pour mission de financer notamment les recherches

dans le domaine de l'environnement, les opérations d'assainissement, la prévention, la lutte contre la pollution, la réhabilitation et la restauration des paysages pollués ou dégradés.

Dans son décret 020/31 du 31 octobre 2020 portant statut, organisation et fonctionnement du FIPE, le Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba explique que le FIPE a l'obligation de collecter les impôts, les droits, les taxes et les redevances dont il est redevable et de le verser dans le trésor

public ou à l'entité compétente.

Le gouvernement avait adopté vendredi 14 août dernier lors du conseil des ministres, un projet décret portant création du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIPE) initié par le ministre de tutelle Claude Nyamugabo. Ce projet de décret trouve son fondement dans la Loi n°11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

Thierry Itebe

## Les agronomes du Nord-Kivu appelés à privilégier l'agroforesterie

**L**es climatologues de l'Institut supérieur pédagogique (ISP) de Beni au Nord-Kivu ont invité, la semaine dernière, les agronomes à privilégier l'agroforesterie. À l'occasion de la célébration de la journée mondiale du climat, ils estiment que cette pratique permet de prévenir les perturbations climatiques.

Pour le climatologue Jacques Kasereka de l'ISP, cette politique doit surtout être appliquée par les agronomes qui la



transmettront à la population pour planter les variétés d'arbres bien définies qui serviront à atténuer la montée des

perturbations climatiques. " Avec l'extension démographique, il se fait que nous faisons des conquêtes des nouvelles

terres, nos anciennes forêts sont de plus en plus conquises par l'homme pour des raisons vitales qui cherche à produire, malheureusement avec des techniques inappropriées, qui font qu'il épuise le sol à chaque décennie et entrevoir des nouvelles conquêtes des terres ", a fait remarquer Jacques Kasereka.

Pour lui, l'extension démographique est " un grand problème si bien qu'il faille, qu'au niveau local, essayer de renforcer les capacités des pratiquants de l'activité agricole, le respect des techniques culturales et au

besoin entrevoir ce que nous appelons l'agroforesterie. "

" Le temps que nous sommes en train de faire le champ, nous installons également les espèces ligneuses qui séquestrent les gaz qui sont à l'origine de toutes ces perturbations climatiques. Ça demande une politique, parce qu'arriver à maîtriser l'agroforesterie demande aussi que les scientifiques du domaine agricole mettent en place des variétés des cultures vivrières qui s'adaptent plus au moins à un certain ombrage ", a expliqué Jacques Kasereka.

Willy Bwiti

## 20 organisations environnementales dénoncent la spoliation du Parc national des Virunga au Nord-Kivu

**V**ingt organisations environnementales et de défense des droits humains s'opposent à l'envahissement et au morcellement illégal des espaces du Parc national des Virunga. Dans une note ouverte adressée le mois



dernier, au président Félix Tshisekedi et au gouverneur de la province du Nord-Kivu, ces organisations plaident pour une action urgente des autorités du pays contre ces actes qui menacent ce site du patrimoine mondial.

De vastes étendus du

Parc national des Virunga ont été transformés en pâturages, dans la zone de Kilolirwe, en territoire de Masisi, et Bishusha en territoire de Rutshuru, font remarquer ces ONG.

Elles indiquent que le Parc a aussi été envahi par des champs de cultures ou villages

Suite à la page 3

## L'Agence congolaise de l'environnement annonce le début de missions de suivi environnemental dès janvier 2021

**L'**Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) va procéder au suivi environnemental de différents projets déclarés et non déclarés. C'est le chargé de mission de cet établissement public qui l'a annoncé devant la presse dernièrement, à Kinshasa.

"Aujourd'hui, nous avons une base de données qui nous permet d'avoir les états des lieux d'une bonne partie de la République. Nous allons faire le suivi environnemental, pour tous ceux qui se sont mis



en ordre, et les inspections pour tous les récalcitrants", a informé Jean-Claude Emene.

Le chargé de mission de l'ACE

reconnait tout de même qu'avant l'opérationnalisation de cette agence, beaucoup de projets ont été exécutés sans préalablement avoir

réalisé les études d'impact environnemental et social. Ainsi, il en appelle à la conscience des entrepreneurs qui ne disposent pas des études d'impact environnemental et social, à se conformer aux prescrits de la loi, de peur de s'exposer à la rigueur de celle-ci.

"On ne pouvait pas assurer de manière efficace le suivi des études d'impact environnemental parce qu'il y avait un certain nombre d'outils qu'il fallait avoir. Aujourd'hui, malgré la pandémie, avec le respect des gestes barrières, nous allons commencer cette mission

en janvier", a précisé Jean-Claude Emene.

Créée en 2014, l'ACE a été opérationnalisée en 2015. Elle est implantée dans 16 provinces sur les vingt-six que compte la RDC. A son actif, une centaine d'inspecteurs et OPJ à compétence limitée ont été formés et s'emploient à faire appliquer et respecter la loi en la matière.

"Ces OPJ ont été formés dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ACE. Ils sont sur le terrain. Ils ont enregistré beaucoup de cas de flagrance que nous avons verbalisés et transmis à qui de droit", a affirmé le chef de mission.

**Roger Kabata**

## 20 organisations environnementales dénoncent la spoliation du Parc national des Virunga au Nord-Kivu

*Suite de la page 2*

permanents en territoires de Rutshuru, Lubero et Beni, depuis quelques mois. Plusieurs personnes brandissant aussi un jugement ou des actes juridiques, et morcellent illégalement le Parc en vendant des

parcelles autour de Mugunga, Nzulo, Kasengesi, notamment, dans la périphérie de la ville de Goma.

Pour le porte-parole de ces organisations, Me Olivier Ndoole, non seulement ces personnes escroquent les populations mal

informées, mais aussi ils mettent le Parc en péril.

"C'est une situation qui a pris une tournure inacceptable où, par exemple, aux alentours de Mugunga, vers Sake, il y a des gens qui se revendiquent être propriétaires des espaces dans le Parc, en vertu soi-

disant d'un jugement et qui ont développé un marché illégal des parcelles dans le Parc National des Virunga. Cela risque d'affecter l'économie des paisibles citoyens. Ce qui a fait que nous puissions saisir le Président de la République qui est le représentant de l'Etat Congolais", a-t-il dit.

Ces acteurs de la société civile du Nord-Kivu déplorent le fait que ces envahissements du Parc national des Virunga soient parfois "instrumentalisés par certains cadres politiques du pays, très influents".

**Roger Kabata**

## Les chimpanzés menacés d'extinction dans le parc national de la Lomami au Maniema

**L'**ONG Observateur Congolais pour la Gouvernance locale a indiqué que les chimpanzés au Maniema sont menacés d'extinction dans le parc national de la Lomami et même au niveau de la Réserve de Lwama, dans le territoire de Kabambare.

A l'occasion de la rencontre organisée par cette Ong, son coordinateur,



Assani Kayombo, a pointé du doigt notamment les activités de braconnage et des incursions des

hommes armés. Il a également recommandé à cette occasion des efforts

collectifs pour préserver les chimpanzés en tant qu'un patrimoine congolais.

**Le Ministre Claude Nyamugabo condamne la pollution de l'environnement par certaines entreprises minières**

Le ministre de l'Environnement et Développement durable, Claude Nyamugabo, condamne la pollution de l'environnement par certaines entreprises minières installées au Haut-Katanga. "Nous

voulons des investissements qui relèvent le niveau de vie de la population et non qui la tuent", a rappelé Claude Nyamugabo.

"Le premier constat c'est que, ce qui nous avait été dit au niveau du gouvernement central a été le constat que j'ai fait parce que nous avons reçu depuis quelques mois beaucoup de plaintes indiquant que certaines entreprises minières

*Suite à la page 7*



# Les urgences environnementales en République Démocratique du Congo

**L**e changement climatique est un phénomène qui concerne le monde entier. La République Démocratique du Congo (RDC) n'est pas épargnée à ce phénomène. Les problématiques environnementales sont passées de problèmes locaux (comme la protection d'une espèce par exemple) à des problèmes mondiaux (trou dans la couche d'Ozone, réchauffement de la planète).

Les urgences environnementales sont nombreuses en République Démocratique du Congo à cause de la dégradation de l'environnement du pays. Vu l'immensité de ces urgences, nous allons ici citer quelques-unes seulement. Il s'agit par exemple de la gestion des forêts, la protection de la biodiversité, l'Assainissement et la gestion des déchets solides, l'éducation environnementale, l'abattage des arbres, l'urbanisation des villes, la pression démographique, ainsi que l'exploitation minière et pétrolière.

Ce sont là un échantillon des urgences environnementales que la République Démocratique du Congo doit faire face pour lutter contre les effets néfastes du changement climatique, préserver son environnement et pour contribuer aux efforts mondiaux dans le secteur environnemental. Mais dans la rédaction de notre sujet, nous présentons cinq (5) urgences environnementales que nous avons retenus dans le cadre de ce travail journalistique.

## 1. La gestion des forêts congolaises

La gestion durable des forêts de la République Démocratique du Congo a une importance considérable au moment où le monde



est frappé par le changement climatique. La gestion durable des forêts congolaises est l'une des urgences environnementales à laquelle la RDC doit faire face. A ce niveau, l'aménagement durable des forêts congolaises s'avère indispensable dans la mesure où les forêts de la Rdc jouent un rôle important dans le système climatique continental en stockant le carbone et contribuent ainsi à la régulation des températures.

Il est très capital présentement pour la Rdc, de promouvoir un aménagement durable de ses forêts pour qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération et à satisfaire actuellement et pour le futur, sur le plan économique, social et environnemental.

Plusieurs scientifiques ont démontré que les activités exercées par l'homme dans les forêts contribuent aux effets néfastes du changement climatique. Parmi ces activités exercées par l'homme dans les forêts congolaises, nous pouvons citer l'agriculture par brûlure, l'élevage non contrôlé, les incendies des forêts, l'abattage des arbres non contrôlés, la surchasse, l'utilisation des pesticides dans les sols, l'exploitation illicite du bois et tant d'autres. Donc, les forêts sont utiles dans la vie de l'homme et elles méritent d'être protégées.

Quelques chercheurs congolais ont mené des études qui montrent que

l'analyse de rentabilité des forêts communautaires en Rdc reste faible. Ces chercheurs ont enregistré un chiffre d'affaires négatif sur cinq ans. D'où, l'importance de la gestion durable des forêts ou de l'aménagement durable des forêts congolaises.

## 2. Menaces à la protection de la biodiversité congolaise

La deuxième urgence environnementale en Rdc que nous évoquons ici est la menace que subisse la biodiversité congolaise. Nous pouvons affirmer ici que les activités humaines ont une incidence forte sur la biodiversité ou sur l'avenir des espèces vivantes, animales et végétales en République Démocratique du Congo. Le taux d'extinction actuel des espèces est très supérieur par rapport aux cinq décennies passées. Les études environnementales sur la biodiversité montrent que la biodiversité congolaise disparaît à un rythme alarmant en raison de la perte ou de la dégradation de leur habitat forestier.

Il convient d'ajouter que la réduction de la biodiversité forestière est aggravée par les effets des changements climatiques. Les oiseaux, les mammifères, les amphibiens et plusieurs autres plantes sont en péril en Rdc. L'origine de cette extinction massive d'espèces est principalement humaine où l'influence de l'homme a considérablement

augmenté.

Parmi les causes de la disparition de la biodiversité en Rdc, nous pouvons citer : la surchasse, la surpêche, la destruction et la dégradation de l'habitat naturel de la biodiversité, la déforestation, l'imperméabilisation des sols, l'agriculture et l'élevage non contrôlés, la pollution des eaux et des sols, le braconnage des animaux des parcs nationaux, l'exploitation minière et pétrolière illégale, les menaces sécuritaires de groupes armés incontrôlés dans les parcs nationaux, le commerce non contrôlé de plusieurs tonnes de viandes de brousse ou viandes boucanées, la non application de la législation congolaise en la matière, des feux des forêts, la surexploitation du bois congolais, la pollution des eaux des parcs nationaux par des produits toxiques utilisés par les pêcheurs mal intentionnés, pour ne citer que ces causes qui sont autant des facteurs qui réduisent ou détruisent l'habitat de certaines espèces, causant ainsi la disparition de la biodiversité en République Démocratique du Congo.

Dans le secteur environnemental, la politique nationale congolaise est appelée à protéger la biodiversité du pays car cette biodiversité est considérée comme un indicateur important dont la dégradation serait significative pour la santé de la planète mais aussi pour le bien-être humain. La préservation de la

biodiversité est également une cible des objectifs du millénaire pour le développement. C'est pourquoi les autorités compétentes de la Rdc doivent :

- Renforcer les lois nationales et adopter les stratégies appropriées, relatives à la protection de la diversité biologique.

- Etablir un plan de gestion de forêts dans lequel les objectifs de conservation de la diversité biologique sont explicitent et identifiés. Les menaces actuelles, potentielles et émergentes à la biodiversité devront être anticipées et des plans d'urgences préparés pour y répondre ;

- Sensibiliser les communautés à utiliser l'exploitation à faible impact afin de ne pas menacer les éléments importants de la biodiversité ;

- Renforcer les systèmes de surveillance et minimiser le risque d'incursion des espèces ;

- Réduire la fréquence des feux de forêts.

Malgré la participation de la Rdc au processus

*Suite en page 5*

## Le Vertébré

**Editeur- Directeur**

**Général**

Roger KABATA

**0850658353**

**Directeur de**

**Publication**

Willy Bwiti

**Rédacteur en chef**

Jean-Grenard

Banzouzi

**Secrétaire de**

**Rédaction**

Thierry Itebe

**Rédaction Centrale**

Roger Kabata

Willy Bwiti

Ibrahim Mboma

Jean-Grenard

Banzouzi

## Les urgences environnementales en République Démocratique du Congo

Suite de la page 4

d'adoption et d'entrée en vigueur de la convention du cadre mondial sur la biodiversité pour l'après 2020, la perte de la biodiversité se poursuit de manière catastrophique en Rdc. Le bilan est mitigé. Il y a encore beaucoup à faire sur le plan national afin de renverser cette tendance de la perte de la biodiversité. D'où, la nécessité de l'urgence environnementale en Rdc dans la conservation de la biodiversité s'avère indispensable.

### 3.L'assainissement et la gestion des déchets solides en Rdc

La troisième urgence environnementale que la République Démocratique du Congo est confrontée est celle de l'assainissement des milieux urbains et la gestion des déchets solides qui constituent un sérieux problème environnemental et de santé publique dans le pays.

Il sied de préciser que la Rdc n'a pas un programme national environnemental de l'assainissement permanent et de gestion des emballages. D'où, la nécessité d'avoir ce programme permanent est une urgence environnementale dans le pays. L'objectif étant de prévenir certaines épidémies, de détruire les insectes nuisibles et de dératiser les lieux réputés insalubres et autres effets négatifs sur la santé publique.

La Rdc doit faire de l'assainissement des milieux urbains, une cause nationale de façon à ce que les ressources nécessaires soient dédiées à ce secteur et permettent d'améliorer ses performances qui sont actuellement faibles. Le manque des stratégies nationales d'assainissement plonge le pays dans l'insalubrité totale causant ainsi un problème sérieux de santé de la population.

Un autre aspect de

cette urgence environnementale est celui de la gestion des déchets solides en milieu urbains de la Rdc. Les emballages non biodégradables sont toujours en vogue sur les différents marchés et sites du pays. On observe dans le pays, le non-respect des mesures d'interdiction de l'usage des emballages non biodégradables. Le gouvernement congolais doit intensifier le suivi de l'application des mesures interdisant la production, la commercialisation et l'usage des emballages non biodégradables.

Le caractère non biodégradable des emballages entraîne la pollution de l'eau et de la terre car lors des saisons pluvieuses, ces déchets solides induisent les inondations qui les jettent dans l'eau, et causent des dégâts divers. Donc, la Rdc doit absolument considérer l'assainissement et la gestion des déchets solides comme une urgence environnementale qu'il faut encadrer en mettant les moyens et les mesures applicables par tous afin de préserver la santé publique des habitants et de rendre l'environnement congolais mieux à vivre.

L'absence de gestion des déchets solides dans le pays entraîne des impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé humaine. Pour éliminer les déchets solides, il faut d'abord les collecter. Ensuite, il existe des techniques pour les éliminer telles que le stockage, l'incinération et le recyclage. Pour minimiser l'impact environnemental des déchets, le pays doit pratiquer souvent de la technique des trois R (réduire la quantité de produits, réutiliser des produits et recycler les matières premières).

### 4.Le manque de l'éducation environnementale en Rdc

La quatrième urgence

environnementale que nous avons décelée en RDC, c'est le manque de l'éducation environnementale. La problématique du manque de l'éducation environnementale dans le pays est à la base des obstacles au changement de comportement en matière environnementale.

Il s'agit notamment du manque du civisme environnemental, le faible taux d'investissement dans l'éducation environnementale, l'absence de partenariat public-privé utile à la réalisation de cette urgence, le refus ou la méfiance de la population congolaise à l'appropriation des rudiments d'éducation environnementale, le manque de vulgarisation des textes légaux et réglementaires en matière environnementale et la non prise en compte des problèmes environnementaux du pays dans le programme l'enseignement national car l'école doit inculquer aux enfants la culture de la protection de l'environnement, le sol, l'eau, les aires protégées, de la faune et flore, la biodiversité, etc.

Face aux enjeux environnementaux, l'action éducative devient une question vitale et s'avère essentielle pour l'émergence de citoyens écologiquement responsables. En fournissant les connaissances nécessaires et en développant des outils pratiques de l'éducation environnementale, encourage des comportements et des valeurs responsables en faveur de la préservation de l'environnement. Cette condition est particulièrement importante pour la RDC, confrontée aujourd'hui à de sérieux problèmes écologiques qui affectent directement la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

La prise en compte des questions socioécologiques requiert

l'intégration de la formation à l'éducation environnementale. L'objectif relevant d'une éducation relative à l'environnement. Or, le contexte actuel de promotion du développement durable (DD) à l'échelle nationale et internationale fait appel au recadrage de l'éducation à l'environnement dans une perspective de développement durable.

Le projet planétaire d'éducation pour le développement durable (EDD) propose d'axer l'effort éducatif, non pas sur le rapport à l'environnement et la reconstruction du réseau des relations au milieu de vie, mais sur l'avènement d'un " développement durable. On souhaite que l'on prenne en compte l'aspect éducation à l'environnement en formant et en sensibilisant sa population pour une bonne préservation de la nature et de sa population.

### 5.Le manque de la bonne urbanisation des nouvelles villes et la gestion des catastrophes en Rdc

La cinquième urgence environnementale à laquelle nous pouvons faire allusion en RDC, c'est le manque de la bonne urbanisation des nouvelles villes du pays et la gestion des catastrophes auxquelles la Rdc est appelée à faire face. Les constructions anarchiques et la non prise en compte de la gestion des catastrophes en Rdc entraînent plusieurs dégâts tels que les inondations, les érosions, les morts d'hommes, écroulement des maisons, etc.

Il est fortement remarqué que des nouvelles villes de la Rdc ne sont pas totalement urbanisées. Les populations érigent anarchiquement les maisons sur des terres marécageuses, sur les pentes glissantes, dans le non-respect des règles de

l'urbanisme. Le manque de la bonne urbanisation des nouvelles villes en Rdc entraîne trop de dégâts matériels et humains et facilite la destruction de l'environnement du pays.

Dans ces désordres urbanistiques, la gestion des eaux des ruissellements et le curage des caniveaux deviennent difficile en Rdc. Conséquences, lors des fortes pluies, plusieurs dégâts s'en suivent. Le gouvernement congolais doit être à mesure de prévenir les catastrophes liées à des événements météorologiques qualifiés d'extrêmes et qui sont imputées au changement climatique.

En effet, pour atténuer les effets de ces catastrophes, le gouvernement de la Rdc est appelé à faire également le suivi des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'aménagement du territoire (planification territoriale). Il y a aussi une concentration incontrôlée en Rdc de nouvelles populations en zones urbaines et périurbaines et qui est comptée aux effets des changements climatiques.

La Rdc doit accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans et cadres juridiques ainsi que les mécanismes de financement de risques de catastrophes nationaux inclusifs en mettant l'accent particulier sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées affectées de manière disproportionnée par les catastrophes naturelles constatées au pays.

Nous précisons ici que les urgences environnementales en République Démocratique du Congo sont nombreuses et sa liste n'est pas exhaustive. Nous avons souhaité s'arrêter à cinq urgences environnementales seulement et les autres dans notre prochaine édition.

Roger Kabata

## Le député Olive Mudekereza propose la révision du plan du réaménagement du territoire national en RDC

**L**e député national Olive Mudekereza a demandé au gouvernement de revoir le plan de réaménagement du territoire national, et les plans des grandes villes du pays. Dans un point de presse organisé dimanche 15 décembre à Kinshasa, l'élu du territoire de Walungu au Sud-Kivu,

estime que ce plan de réaménagement va éviter des pertes continues des vies humaines et des dégâts matériels graves à la moindre pluie et autres catastrophes.

Il a rappelé au gouvernement que partout au monde, la révision du plan urbanistique se fait tous les

15 ans, et que le dernier en RDC date de 1967 et révisé en 1976.

"Au regard de la démographie galopante dans le pays, il y a urgence que le gouvernement prenne des mesures et des dispositions nécessaires pour prévenir les dangers dus aux catastrophes et autres constructions anarchiques

par défaut d'urbanisation", a-t-il recommandé.

Son plaidoyer va en faveur tout d'abord des villes de Kinshasa, Bukavu, Goma et Lubumbashi.

Pour la ville de Kinshasa, "il faudrait que le gouvernement se serve de conseils, des documents de synthèses produits en 2014 et financés par l'agence

Française de développement pour pallier cette problématique d'urbanisation", a-t-il indiqué.

Pour la ville de Goma, "il faudrait évacuer la population riveraine sur l'axe de décollage et d'atterrissage d'avions, et les amener sur un autre site, afin d'éviter les risques des accidents", a-t-il dit.

Willy Bwiti

## Les Députés du Kwango alertent sur une épidémie qui tue les animaux domestiques

**L**es Députés nationaux élus du KWANGO en RDC ont exigé mercredi dernier, une intervention urgente du gouvernement central par rapport à l'épidémie non encore identifiée qui décime plusieurs animaux domestiques. Dans une déclaration lue devant la presse par le député PasiZapamba, ces élus estiment que cette épidémie risque de plonger la province dans une



situation sociale et économique misérable.

"Ça fait trois mois que cette épidémie persiste.

Toutes nos bêtes sont exterminées. La population est enclavée. Elle n'a pas la possibilité de déplacer les animaux qui ne sont pas atteints, ni de les consommer", a-t-il soutenu.

Ces élus de Kwango demandent au gouvernement d'intervenir de toute urgence car le territoire de Feshi alimente non seulement toute la province de Kwango en viande, mais nourrit aussi la ville de Kinshasa.

"Nous lançons un appel

pressent au gouvernement central. Notre pays connaît un problème de sécurité alimentaire. Les conséquences seront néfastes pour les opérateurs économiques qui vont perdre beaucoup d'argent", a-t-il prévenu.

Ces Députés nationaux, élus de Kwango soutiennent que le territoire de Feshi alimente en viande, non seulement la province de Kwango, mais également la ville de Kinshasa.

Thierry Itebe

## L'ONU appelle les dirigeants mondiaux à la prise des mesures audacieuses pour réduire l'immense pression exercée sur l'environnement

**L**e nouveau rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) rendu public ce jeudi propose un nouvel indice expérimental du progrès humain tenant compte des émissions de dioxyde de carbone et de l'empreinte matérielle des pays.

"Les êtres humains exercent sur la planète une pression qui n'a jamais été aussi écrasante. Face à la Covid-19, des températures record et des inégalités croissantes, il est temps d'utiliser cette force pour redéfinir ce que nous entendons par progrès, maintenant que nos empreintes carbonées et de consommation sont connues?", a expliqué l'Administrateur du PNUD, Achim Steiner, lors de la présentation du rapport.

Le dernier rapport du



PNUD montre qu'aucun pays au monde n'a encore atteint un très haut niveau de développement humain sans avoir exercé une pression énorme sur la planète. "Mais nous pourrions être la première génération à corriger cette situation. C'est la prochaine étape critique du développement humain?", a

souligné M. Steiner.

Estimés à plus de 5.000 milliards de dollars par an, soit 6,5% du produit intérieur brut (PIB) mondial, les combustibles fossiles sont toujours subventionnés selon les chiffres du Fonds monétaire international (FMI) cités dans le rapport.

Le rapport rassure que

le reboisement et une meilleure prise en charge des forêts pourraient à eux seuls représenter environ un quart des mesures que nous devons adopter avant 2030 pour empêcher le réchauffement climatique d'atteindre deux degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

"La prochaine étape critique du développement humain ne consiste pas à choisir entre les peuples ou les arbres?; il s'agit de reconnaître, aujourd'hui, que le progrès humain impulsé par une croissance inégale et à forte intensité de carbone touche à sa fin?", a déclaré M. Conceição, auteur principal du rapport du PNUD.

Le rapport soutient qu'au moment où les peuples et la planète entrent dans une toute nouvelle époque géologique nommée l'Anthropogène, ou l'ère des êtres humains, il est temps pour tous les pays de repenser leur chemin vers le progrès en tenant pleinement compte des pressions dangereuses que les êtres humains exercent sur la planète, et en éliminant les déséquilibres flagrants de pouvoir et d'opportunités qui empêchent le changement.

Roger kabata



## Le Ministre Claude Nyamugabo condamne la pollution de l'environnement par certaines entreprises minières

Suite de la page 3

polluent l'air, polluent l'eau, polluent même le sol. J'ai demandé au Premier ministre d'effectuer une mission non seulement au Haut-Katanga mais

également au Lualaba pour palper du doigt ces tristes réalités. Et je peux vous confirmer aujourd'hui que cela est vrai ", fait savoir Claude Nyamugabo.

Il promet de prendre des mesures très

prochainement pour faire respecter les normes environnementales :

" Je ne voudrais pas vous dire c'est où maintenant parce que nos services techniques sont en train de travailler.

J'annoncerai les mesures qui s'imposent. Mais vous devez savoir que j'ai effectué une tournée non seulement pour inspecter les entreprises minières de la ville de Lubumbashi,

mais également les entreprises minières de la ville de Likasi. Je suis allé même jusqu'à Kambove et le constat est amer ", a dit le ministre.

Jean-Grénard Banzouzi

## La RDC veut restaurer 8 millions d'hectares des terres dégradées

**L**a RDC est résolument engagée dans un processus de restauration des terres dégradées et déboisées, a déclaré le ministre de l'Environnement et Développement durable, Claude Nyamugabo, dans une conférence tenue à Kinshasa.

" La RDC s'est notamment engagée à restaurer 8 millions d'hectares des terres dégradées et déboisées



dans le cadre du défi de Bonn avec l'objectif planétaire de restaurer 150

millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici 2030. C'est

ici l'occasion de saluer l'initiative présidentielle dénommée 'Jardin scolaire' pour un milliard d'arbres à l'horizon 2023", a affirmé Claude Nyamugabo.

Selon lui, pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'emploie à capitaliser quelques atouts de la RDC ; notamment le renforcement du cadre juridique et institutionnel de restauration des paysages forestiers ainsi que la mobilisation des partenaires.

Il a par ailleurs invité

toutes les communautés congolaises à axer leurs efforts sur le changement de comportement particulièrement les activités humaines qui favorisent la dégradation des terres. Selon lui, une bonne compréhension des droits, des avantages et de la responsabilité de tout un chacun pour une gestion saine et efficace des terres peut valablement aider à faire face aux retombées de la pandémie de Coronavirus.

Ibrahim Mboma

## Brazzaville : les deux Congo sollicitent l'aide de la communauté internationale pour la gestion durable des tourbières

" Nous appelons la Communauté internationale, dont l'ONU Environnement, à travers l'Initiative mondiale sur les tourbières, à apporter leurs appuis aux deux Congo dans le processus de gestion durable des tourbières ", c'est ce qui ressort de la 3ème réunion de partenaire de l'IMT qui s'est tenu à Brazzaville.

Dans un communiqué final qui a marqué la fin des travaux, les délégués la RDC, et de la République du Congo se sont engagés à mettre en place une coordination et une coopération entre les différents secteurs



gouvernementaux afin de protéger les avantages fournis par les écosystèmes de tourbières. Les pays s'engagent à mettre en place des cadres nationaux multisectoriels

et multidisciplinaires pour assurer la gestion des tourbières de la cuvette centrale.

Les deux Etats se sont engagés également à œuvrer pour la transformation et la

croissance des économies de la zone Lac Tumba-Lac Tele afin d'assurer un développement inclusif et durable de manière à éradiquer la pauvreté extrême, et améliorer le bien-être des populations riveraines.

" Nous appelons la Communauté internationale à financer les programmes de recherche qui permettent de mieux connaître l'état et l'étendue des tourbières. Nous lançons un appel solennel aux bailleurs de fonds pour la mise à dispositions des ressources adéquates aux bénéficiaires des pays concernés, dans le but

d'une action climatique solide en faveur de la population et de la planète ", renseigne la déclaration de Brazzaville.

Les partenaires techniques et financiers devront être mis à contribution pour accompagner les deux Congo dans leur réflexion afin de faciliter l'émergence d'un marché innovateur, où les investisseurs privés par la responsabilité sociale d'entreprise, ont l'assurance que leurs investissements dans la conservation et la restauration des tourbières produiront des retombées positives et vérifiables au climat.

Ibrahim Mboma

## 40 élèves du primaire sensibilisés aux enjeux environnementaux

Le bureau de l'Union européenne en RDC a sensibilisé jeudi, 40 élèves de la 6ème année primaire de l'école Source de vie, aux enjeux environnementaux, dans le cadre de son

projet dénommé " SOS planète Congo ", à l'espace culturel TexafBilembo dans la commune de la Gombe à Kinshasa.

Ces élèves ont suivi, au cours d'un atelier de 10 heures, une formation sur

la protection de la biodiversité dans le laboratoire naturel et culturel arrangé pour la circonstance par l'UE.

Cette activité éducative a permis à ces élèves de devenir porteur des messages sur la

protection de l'environnement auprès de leurs familles ainsi que d'autres élèves. En 2021, l'UE compte étendre son projet SOS planète Congo dans plusieurs écoles de la ville de Kinshasa en organisant de séances de formation dans le but de

renforcer les acquis dans ce domaine en vue d'approfondir les connaissances des élèves sur les enjeux environnementaux dans les réalités quotidiennes de la RDC.

Jean-Grénard Banzouzi

# Le lac Edouard perd plusieurs espèces de poisson du côté congolais

**L**e lac Edouard, dans le Nord-Kivu, a perdu plusieurs de ses espèces de poisson, du côté congolais. Le membre du mouvement citoyen Sauti ya watoto ya wakulima, Abner Kiveo, affirme que cette situation est la conséquence de la pêche illécite pratiquée par des Congolais, avec la bénédiction des services étatiques et la contrainte des Mai-Mai ouvrant dans la zone.

Cet activiste dit avoir fait ce constat dans toutes les pêcheries de l'ouest du lac Edouard. Il cite Kamandi,



Talia, Lunyasenge, Musenda et Kisaka. Abner Kiveo appelle à l'intervention de l'autorité provinciale.

La ministre provinciale en charge de la pêche et élevage au Nord-Kivu, Pélagie Kabano, dit être au cou-

rant de cette situation. Selon elle, des dispositions y afférentes sont en cours de traitement, avec d'autres ministères des secteurs impliqués dans la question **Maniema : 10 000 ménages victimes d'inonda-**

**tions**

Au moins dix mille ménages sont victimes de la crue du fleuve Congo à travers plusieurs villages de la province du Maniema et dans la ville de Kindu. Selon les sources techniques de la province, l'eau du fleuve aurait débordé de 6,7 mètres. A cet effet, le gouverneur de province, Musafiri Nkola Mioma Augy, a déclaré vendredi dernier l'inondation au Maniema.

" Chers compatriotes, mesdames et messieurs, depuis quelques semaines, nous avons assisté à la montée des eaux du fleuve Congo. Les données nous fournies par les services

techniques, après lecture de l'échelle d'étiage qui est passé aujourd'hui à 6,75 mètres (...) De ce fait, nous déclarons l'inondation dans la province du Maniema ", a déclaré le gouverneur Musafiri.

Il a par ailleurs demandé à tous les chefs d'entités et responsables des services spécialisés à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la protection des personnes et de leurs biens.

La plupart des victimes de ces inondations vivent actuellement dans des familles d'accueil et d'autres passent encore nuit à la belle étoile.

**Roger kabata**

## La RDC élabore sa politique nationale forestière

**L**e ministre de l'Environnement, Claude Nyamugabo, a lancé dernièrement, les travaux d'élaboration de la politique forestière. Ce document permettra au pays de faire face à la déforestation et à la dégradation forestière due à l'absence de gestion efficiente. Cette

**gestion devrait aider la population congolaise à sortir de la pauvreté.**

" Fondamentalement les faiblesses de la gestion forestière de notre pays proviennent du fait que la législation était basée essentiellement sur les règlements d'administration. Ce qui occasionnait parfois des conflits entre exploitants et que la fiscalité forestière était

encore à parfaire ", a déclaré le ministre Claude Nyamugabo.

Pour lui, 36 ans après le premier symposium, le pays ne dispose toujours pas malheureusement d'un document de politique forestière nationale.

Claude Nyamugabo estime que, dans un contexte de pauvreté dans lequel vit la majorité de sa population

dépendant des ressources forestières pour l'essentiel de sa survie, il devient donc urgent et impérieux pour la RDC de se doter d'un document de politique forestière :

" Cette politique forestière aura pour innovation entre autres de renforcer le rôle du secteur forestier dans l'atteinte d'une part des objectifs nationaux conte-

nus dans le programme national stratégique de développement 2017-2021 et d'autre part l'atteinte des objectifs de développement durable d'ici 2030 ".

Le ministère congolais de l'Environnement a donc levé l'option de doter la RDC de sa politique forestière nationale avec l'appui des coopérations japonaise et allemande.

**Ibrahim Mboma**

## Des centaines de maisons détruites par la pluie à Malemba Nkuku

**L**es pluies abondantes qui s'abattent sur le territoire de Malemba Nkulu dans la province du Haut-Lomami ont causé plusieurs dégâts. A en croire le grand chef Mulongo Bewula 1er, plus de cinq cents maisons ont été détruites, des routes coupées et des champs sont inondés dans sa chefferie. Les habitants vivent dans la précarité. Il redoute même la famine.

" Les dégâts de pluie sont énormes. Toutes les routes sont pratiquement

impraticables. D'ici à Ngoya, ça fait une trentaine de kilométrés. Au moment où je vous parle, il y a plus ou moins une trentaine des camions qui sont embourbés. Nous sommes coupés du reste de la province ", a déploré Mulongo Bewula 1er, ajoutant que dans son village ce sont " plus de cinq cents maisons qui sont tombées ".

Les victimes " vivent chez un parent, qui chez un ami et ainsi de suite. C'est une situation catastrophique. Qu'est-ce que nous pouvons bien faire contre la pluie ? Il y a des plantations

qui sont complètement inondées. Comme des champs sont détruits, il y aura une famine terrible ".

Sur la route Malemba Nkulu - Kamina, selon lui, la route est aussi très abîmée entre Malemba et Bunga, " là où les Chinois sont intervenus parce que - je viens dernièrement de Kamina par-ci par-là - la route est coupée par les érosions ".

Les techniciens chinois lui ont confirmé " qu'ils sont en train de fabriquer les buses. Ils vont les mettre maintenant sur des endroits de-

venus impraticables ".

**17 braconniers déposent leurs armes à la Tshopo**

Dix-sept braconniers et leurs dépendants (4 femmes et 15 enfants), qui opéraient dans le parc de la Lomami dans le territoire d'Opala, ont déposé les armes et sont cantonnés au camp Lukusa à la rive gauche du fleuve Congo, dans la province de la Tshopo.

Ces braconniers ont également rendu deux armes de guerre, dix armes de chasse, quelques flèches empoisonnées et une lance.

Selon le directeur provincial de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), Paulin Tshikaya, cette reddition aura un impact aussi bien sur le plan sécuritaire, de la conservation que des relations sociales.

Ces braconniers sont identifiés au camp Lukusa, a-t-il poursuivi. Certains pourraient intégrer l'armée, s'ils le désirent, tandis que d'autres seront réinsérés dans la vie civile avec l'appui du gouvernement provincial.

**Roger Kabata**

## Vernissage du livre " Nécessité de la spécialisation de la justice environnementale en RDC "

Le directeur général de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), Cosma Wilungula a procédé vendredi à Kinshasa au vernissage du livre du professeur Augustin Ngumbi Amuri intitulé " Nécessité de la spécialisation de la justice

**environnementale en RDC "**

Plusieurs professeurs de la faculté de droit de l'Université de Kinshasa (Unikin) ont pris part à cette cérémonie dont le doyen de la faculté de droit, le Pr Jean-Louis Esambo et le chef du

département de droit pénal et criminologie, le Pr Luzolo Bambi Lesa qui a préfacé cet ouvrage.

Le directeur général de l'ICCN, faisant un constat alarmant de la situation environnementale de la RDC avec un taux de criminalité élevé et surtout impuni, a

exhorté les sommités de l'Ecole du droit de Kinshasa à mettre en place des mécanismes et des structures pouvant arrêter la détérioration, la dégradation et même l'extinction de la biodiversité.

La criminalité environnementale qui devient

un défi du droit pénal classique a poussé l'auteur du livre à apporter une réponse scientifique dans le secteur du droit pénal et criminologie. Ainsi, cet ouvrage rentre dans le cadre de la création des juridictions spécialisées en matière environnementale.

**A suivre**